

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 14 mai 2007

L'an deux mille sept et le quatorze mai à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 7 mai 2007, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUABIN, TAUDIN.

Avaient donné pouvoir : M. DUCOUSSO à Mme LARRAILLET
M. DESQUEYROUX à M. CLAVIER
M. GUERRERO à Mme TAUZIN

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour vectorisation du cadastre
- achat d'une tondeuse
- permanence pour élections législatives des 10 et 17 juin 2007
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAURET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 10 avril 2007 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour vectorisation du cadastre

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que la C.D.C. puisse signer une convention avec la D.G.I. pour la vectorisation du cadastre. Les frais sont pris en charge par la C.D.C.

DELIBERATION

La Direction Générale des Impôts (D.G.I.) propose la signature d'une convention qui permet la mise à disposition de sa documentation cadastrale aux collectivités qui souhaiteraient faire vectoriser le cadastre. Le travail de vectorisation effectué sera validé par le D.G.I. La Communauté de Communes du canton de Podensac prend en charge ce travail de vectorisation avec le concours de partenaires qui seront sollicités. Chaque commune ou syndicat intercommunal intéressé du territoire est invité à délibérer pour signer cette convention qui permettra à chaque signataire de disposer des données cartographiques numérisées, ainsi que de leur mise à jour.

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Direction Générale des Impôts et toutes pièces y afférentes.

VOTE : unanimité

2) délibération pour autorisation de marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la route de Landiras

Suite à la réorganisation de la D.D.E., la commune doit prendre en charge la maîtrise d'œuvre à la place du Conseil Général

Ainsi ce projet d'îlot « en olive » avec des bordures végétales entrera dans sa phase active.

Mme LARRAILLET demande si on peut repousser l'emplacement de « l'olive ». Le maire répond que cela ne peut se réaliser car l'emplacement a été validé par la commission de

sécurité départementale et que l'endroit choisi est le seul possible compte tenu des différentes entrées sur la départementale.

DELIBERATION

Vu la nécessité de continuer la sécurisation de la Départementale n°116 (route de Landiras)
Sachant que la maîtrise d'œuvre sera réalisée par la D.D.E. de la Gironde

Le conseil municipal,

Après délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4 715.23 euros T.T.C. et tout document s'y rapportant.

VOTE : unanimité

La sécurisation de la route de Landiras pourrait se poursuivre avec l'implantation d'un mini rond-point au carrefour de la Lisseuse. Un premier échange a eu lieu sur ce sujet entre le maire et l'ingénieur en chef de la D.D.E. Le projet est à chiffrer et à financer. Toujours avec le même souci de sécurisation, le maire réfléchit à la possibilité de condamner la sortie de l'île sur la R.D. n°116 et d'organiser une entrée par le bourg. Cela nécessiterait une acquisition foncière.

3) délibération pour virement de crédits pour divers équipements

platine C.D. : 213.96 €

1 tondeuse : 2 647.04 €

Ces équipements ont été volés (platine C.D.) ou sont hors d'usage (tondeuse datant de 1993).

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour les divers équipements (platine C.D., tondeuse) étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 2188 – 044 (acquisition matériel divers)	: + 220 €
: 21571 – 044 (acquisition matériel divers)	: + 2 700 €
: 2135 – 062 (église)	: - 2 920 €

VOTE : unanimité

4) délibération pour virement de crédits pour travaux bibliothèque

L'ancienne poste va devenir la bibliothèque. L'actuelle sera réaménagée en salle dortoir pour les petits de la maternelle (31 enfants).

Le devis de peinture de l'entreprise DAUBA s'élève à 3 258.62 € T.T.C.

Nous sommes en attente du devis de plâtrerie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une opération pour la nouvelle bibliothèque et d'effectuer un virement de crédits :

: 2313 – 088 (bibliothèque)	: + 10 000 €
: 2135 – 062 (église)	: - 10 000 €

VOTE : unanimité

5) changement du photocopieur

Le nouveau photocopieur sera livré demain.

Il contribuera à l'amélioration du travail, notamment pour l'élaboration du journal municipal.

6) presbytère

Les logements seront disponibles la deuxième quinzaine de juillet, le 1^{er} août au plus tard. Actuellement, les escaliers, les travaux de façade, la peinture, le traçage de la place de l'église pour délimitation des parkings, et les jardinets restent à exécuter.

7) repas des Anciens

Une soixantaine de personnes en comptant les élus sont inscrites. Quelques relances sont à faire pour des personnes que l'on n'a pas pu encore contacter.

8) enquête publique

L'enquête publique sur la modification du zonage d'assainissement de la commune se terminera mardi 15 mai au soir.

9) problèmes de dégradation à l'île et d'incivilité au City Stade

* Poubelles brûlées, vol des descentes de dalle ont été constatés. Le maire demande une réflexion pour sécuriser cette partie : renforcer l'éclairage, fermeture la nuit (21 heures), possibilité de gardiennage...

Cet état de fait est récurrent et il y a vraiment un problème sur ce site, l'incivilité va crescendo. Inéluctablement et quelle que soit la mesure décidée, il y aura un coût supplémentaire pour la collectivité.

* Mme LARRAILLET signale le cas d'un enfant qui a été agressé par de jeunes qui se sont moqués de lui et l'ont filmé en disant que les images paraîtront sur Internet. Si une identification de ces jeunes est possible, le maire interviendra auprès des auteurs de ces faits voire des autorités de gendarmerie.

Cela fait partie des inquiétudes quant à l'utilisation du City-stade...

Il ne faudrait pas que des majeurs empêchent les petits de s'amuser.

Le maire demande à M. LAFON de se rapprocher des communes de Mazères et Roaillan qui ont déjà un city stade et qui se sont peut être trouvées confrontées aux mêmes problèmes et savoir quelles mesures elles ont mises en œuvre.

10) caravane sur l'aire de passage et d'accueil de la commune

Il s'agit de Roumains qui travaillent dans les vignes. Le maire a contacté les employeurs qui ne semblent pas assurer leur responsabilité.

Le maire a donné jusqu'à jeudi 17 mai au soir pour trouver une solution.

11) permanence pour les élections : 10 et 17 juin 2007

Les élus choisissent leur tour de garde. Un tableau récapitulatif leur sera adressé.

12) questions diverses

Mme LARRAILLET rappelle un problème de droit de passage sur la parcelle située derrière chez elle. Le maire signale qu'il s'agit d'un problème entre particuliers et qu'en conséquence, ce dernier ne relève pas des compétences de la municipalité.

Séance levée à 21 H 20.